



Aspects éthiques, légaux et sociétaux de traitements différenciés pour les personnes vaccinées ou non contre le COVID-19

Exiger un certificat de vaccination pour certaines activités peut contribuer à atteindre des objectifs de santé publique importants, mais crée aussi certains risques. Des telles règles doivent être soigneusement considérées et justifiées.

Les campagnes de vaccination contre le COVID-19 soulèvent la question de lever – ou non – certaines restrictions pour les personnes vaccinées et celle d'exiger – ou non – un certificat de vaccination pour certaines activités, comme prendre l'avion ou entrer dans un autre pays.

Toute différence de traitement entre les personnes vaccinées et les personnes non vaccinées présuppose toutefois la réduction de la transmission par la vaccination. A l'heure actuelle on ne sait pas si c'est le cas ou non. S'il était démontré que la vaccination limite substantiellement la transmission du SARS-CoV-2, alors il existerait des arguments en faveur d'un traitement différencié entre personnes non-vaccinées et vaccinées. Maintenir des restrictions pour les gens vaccinés ne serait alors plus justifié, ce qui permettrait une augmentation des activités sociales et économiques. Un traitement différencié pourrait contribuer à protéger les personnes vulnérables dans les soins de santé, les EMS, et les écoles, encouragerait l'acceptation de la vaccination et réduirait le nombre d'infections importées.

Néanmoins, un traitement différencié présente des risques de stigmatisation, de désavantages injustes, de tensions sociales accrues et pourrait rendre plus difficile la vérification du respect des mesures contre la pandémie. Exiger une certification de vaccination pourrait désavantager encore davantage certains groupes défavorisés ayant un accès limité à la vaccination ou à la certification.

Justifier un régime différencié exige qu'un certain nombre de conditions soient respectées. Il faut disposer de preuves que les vaccins limitent les transmissions du SARS-COV-2, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il est nécessaire de garantir l'accès à la vaccination et à sa certification pour tout le monde. Les droits fondamentaux doivent être respectés et l'accès aux biens essentiels garanti pour les gens non-vaccinés, tout comme la possibilité de mener une bonne vie. Interdire une activité uniquement aux gens non vaccinés ne peut se justifier que si aucune autre mesure de réduction des risques moins restrictive n'est possible.

Nous distinguons trois situations dans le cas où la réduction par le vaccin des transmissions serait démontrée. Tant que les vaccins restent réservés à certains groupes, l'accès différencié à une activité nécessite une justification solide et notamment qu'il n'existe pas d'alternatives pouvant rendre l'activité suffisamment sûre pour la maintenir accessible à tous. Une fois que toutes les personnes souhaitant se faire vacciner peuvent réellement le faire, le risque pour une personnes non vaccinée devient un risque qu'elle prend pour elle-même. Si suffisamment de gens sont vaccinés pour éviter des risques pour le système de santé, il ne sera plus nécessaire d'exiger des certifications de vaccination en dehors de cas très spécifiques dans lesquels de telles exigences existent déjà pour d'autres maladies (comme l'entrée dans certains pays ou certaines activités professionnelles). Si le taux de vaccination restait trop faible pour éviter tout risque pour le système de santé, des certifications de vaccination

pourrait être justifiées par leur contribution à atteindre des objectifs de santé publique importants. C'est le scénario dans lequel la justification de telles mesures serait la plus forte.